

CONSOMMATION ET APPRENTISSAGE

Jeunes : derrière l'argent de poche, l'autonomie



L'argent de poche représente un enjeu éducatif important pour responsabiliser les adolescents. Quand, combien donner, comment ? Il n'existe pas de recettes toutes faites pour fixer les règles. Ce sont les valeurs des parents qui guideront le choix.

En Belgique, sept jeunes sur dix âgés de dix à dix-sept ans perçoivent de l'argent de poche. Aucun doute : le phénomène s'est généralisé. Le concept est pourtant relativement neuf et remonte à une vingtaine d'années seulement. Il est apparu suite à l'émergence conjointe du salariat et de la notion du droit de l'enfant, un enfant désormais considéré en tant que personne ayant des besoins et des désirs. Dans cette société de surconsommation, où les jeunes ont acquis un véritable « pouvoir d'achat », l'argent de poche suscite de nombreuses questions au sein des familles : combien doit-on en donner, à quel âge, selon quelle fréquence et quelles règles ? Ces interrogations sont loin d'être futiles. « *L'argent de poche n'est en aucun cas une transmission de patrimoine au sens strict du terme mais plutôt une transmission d'un apprentissage, de valeurs* », souligne Jean-François Guillaume, professeur de sociologie de la famille à l'Université de Liège, spécialiste de la question de l'adolescence. C'est une étape de vie importante pour eux, un signe d'autonomie et pour les parents, une manière de leur apprendre la valeur de l'argent, la notion d'épargne, la gestion d'un budget. « *Il n'y a bien entendu pas de recettes toutes faites*, poursuit le sociologue. *L'argent de poche est lié à la situation financière des parents, au contexte familial, aux objectifs d'éducation. À chacun sa réponse et aucune n'est mauvaise. Du moment qu'elle réponde à deux critères : un cadre clair et l'équité.* »

QUESTION DE CONFIANCE

Fixer un cadre clair et non négociable, c'est le premier principe directeur. Les parents définissent des règles et doivent s'y tenir. Question de confiance... « *Une sorte de contrat moral entre les deux parties.* » Certains parents interdiront l'achat de produits comme la malbouffe, les jeux vidéo, la cigarette tandis que d'autres préféreront laisser au jeune toute liberté. Dans cette famille, on choisira un budget forfaitaire mensuel. Dans une autre, ce sera un montant octroyé toute la semaine. La somme peut être déposée sur un compte en banque mais peut aussi être donnée en espèces, de la main à la main. La somme servira soit de revenu d'appoint pour des dépenses de loisirs uniquement ou elle concernera aussi tous les autres postes : habits, livres scolaires, abonnement pour les transports en com-

mun. Par contre, si on accorde de l'argent de poche, ce n'est pas pour le supprimer par punition ou s'en servir comme enjeu de chantage. Il doit être débité automatiquement, sans conditions de ramener de beaux points ou d'être sage. Le souci d'équité est le second principe. On conseille de donner la même chose à chacun de ses enfants, même si en fonction de l'âge et des besoins, le montant ou les conditions peuvent varier. « *L'enfant ne doit pas sentir une discrimination* », insiste Jean-François Guillaume. Et si différence il y a, elle doit être basée sur une justification claire discutée en collégialité en famille. « *Ce principe d'équité est d'autant plus difficile à appliquer aujourd'hui avec l'essor des familles recomposées. Il faut trouver le point de convergence.* »

L'entrée au collège, à douze ans, est souvent un moment clé pour commencer à recevoir de l'argent de poche.

NE PAS DIABOLISER

Responsabiliser le jeune à l'argent, c'est lui faire comprendre qu'il ne pourra jamais satisfaire tous ses besoins. On déconseille donc d'accorder des « rallonges » une fois le quota dépensé. « *Il ne faut pas diaboliser l'argent mais pas non plus lui faire croire qu'on peut l'utiliser comme une ressource inépuisable. Dans une société de crédit, c'est primordial* », assure le spécialiste. L'ado

doit intégrer qu'il faut parfois attendre ou choisir entre deux choses dont on a vraiment envie. Il faut aussi lui faire comprendre que l'argent n'est pas un besoin en soi (et encore moins un droit) : seulement un moyen. Entasser des sous sans projet n'a pas de sens.

Reste la question de l'âge : quand franchir le pas ? Lorsque l'enfant sait compter, se repérer un peu par rapport aux prix. S'il sait additionner et soustraire et s'il peut effectuer seul un petit achat, il est sûrement prêt. L'entrée au collège, à douze ans, est souvent un moment clé pour commencer à recevoir de l'argent de poche. Quant au montant, le sociologue invite les parents à estimer poste par poste les dépenses d'un jeune de son âge : le prix d'un abonnement GSM, d'une entrée de cinéma, d'un CD, d'un paquet de bonbons... Pour établir un montant réaliste. « *Il faut être au courant du coût des choses préalablement.* » On essaye toutefois de donner toujours en dessous du budget estimé car être autonome, c'est savoir renoncer, attendre, choisir. Selon la dernière étude (2010) du CRIOC, Centre de Recherche et d'Information du Consommateur, les ados belges perçoivent en moyenne 39 € par mois.

NORME STIGMATISANTE

Mais ce chiffre brut, isolé, est à prendre avec précaution. « *Ce n'est qu'une indication, pas une norme*, insiste le spécialiste. *Imposer un montant normatif stigmatiserait certaines familles.* » Car les jeunes ados ne sont pas tous égaux devant l'argent de poche. Les familles ont des niveaux de vie

L'ARGENT DE POCHE AFFICHE DE NOUVEAUX VISAGES

Elle est « ringarde » la simple tirelire dans laquelle le jeune lâche ses quelques pièces d'économie. Aujourd'hui, les ados déposent leur petit pactole sur un compte en banque, disposent de cartes-prépayées pour leur gsm, de cartes de téléchargements. Bref, l'argent de poche prend de nouvelles formes. En mars dernier, une jeune société américaine présentait son nouveau concept, la « Virtual Piggy » ou « Tirelire virtuelle », qui permet aux enfants, issus de la génération web, de s'acheter des biens numériques ou des accessoires pour leurs appareils électroniques. Avec le contrôle des parents... En Belgique, c'est Ping-Ping, système de micropaiement mobile de Belgacom, qui a débarqué depuis 2010 dans le milieu scolaire. Il permet de payer, par simple « scan », les repas, boissons, tickets de transport en commun ainsi que certaines fournitures scolaires. Mais permet aussi aux parents de garder un œil sur les dépenses de leur progéniture et d'alimenter le compte comme bon leur semble.

différents et selon le cas, les montants peuvent diverger fortement. De quoi provoquer chez le jeune incompréhension, frustration, jalousie ? « *Oui, il y a des inégalités dans l'argent de poche mais elles sont saines, à partir du moment où elles sont expliquées clairement à l'enfant* », note Jean-François Guillaume qui rappelle aussi que contrairement à ce que l'on pourrait penser, les milieux sociaux favorisés ne sont pas nécessairement ceux qui lâchent le plus d'argent de poche. Généralement mieux informés, mieux sensibi-

lisés à la question, ils établissent un cadre plus strict.

Et l'école secondaire dans tout ça ? N'a-t-elle pas un rôle à jouer en parallèle à celui des parents ? L'éducation à l'argent n'est-elle pas aussi importante que celle liée à la sexualité, à la citoyenneté ou au respect ? Visiblement, à la Communauté française, le thème n'est pas prioritaire. « *Nous n'avons pas de projet relatif à cette question dans le secteur de l'enseignement, l'argent de poche des élèves relevant de la sphère privée, assure-t-on au cabinet de*

la ministre en charge de l'enseignement, Marie-Dominique Simonet. *Si certaines écoles abordent la question, elles le font de manière volontaire.* » Le sociologue liégeois regrette. « *Il serait pourtant intéressant que les professeurs servent de relais aux parents sur cette question. Il y a toute la notion de calcul, d'élaboration d'un budget, de prévisions qui nécessite une certaine approche, une certaine pédagogie, que les parents n'ont pas nécessairement.* »

Sabine LOURTIE

Des banques à l'assaut des jeunes

Ce n'est pas neuf : les banques s'intéressent aux jeunes. Alors que le compte à vue et la carte de retrait se généralisent, un nouveau produit apparaît pour les séduire, la carte de crédit prépayée. Elle leur permettra de faire ses achats sur internet.

La guerre est rude entre les banques pour attirer les jeunes clients. Alors que la plupart des comptes « jeunes » sont gratuits, elles tentent de se distinguer par des cadeaux, des avantages, des fonctionnalités originales. Chez ING, par exemple, on propose au jeune de pouvoir consulter le solde de son compte par SMS mais aussi de faire des retraits de 5 € dans les distributeurs de l'agence. BNP Paribas Fortis n'est pas en reste. La banque a compris l'importance des réseaux sociaux pour la jeune génération et propose une page Facebook qui regorge de concours et de conseils relatifs à la gestion de l'argent. Belfus aussi a sa page Facebook mais la banque propose en plus un nouveau produit: la Mastercard Prepaid. Cette carte sera bientôt accessible aux jeunes à partir de seize ans. Elle permet toutes les fonctionnalités d'une carte de crédit (notamment l'achat en ligne) sauf que le montant est délimité à l'avance et chargé depuis le compte à vue. Les dépenses sont donc plafonnées.

elles prêtes à aller dans leur tentative d'approche des jeunes générations. On se souvient de la polémique autour d'une campagne de Dexia en 2003. La banque proposait sur sa page web destinée aux jeunes des conseils pour négocier leur argent de poche avec leurs parents notamment en leur proposant un petit programme qui permettait à l'ado de se comparer avec les jeunes de sa région. La banque proposait aussi au jeune de télécharger un contrat pour fixer une fois pour toutes les accords passés avec les parents concernant leur argent de poche, en ajoutant ces quelques conseils douteux : « *N'oublie pas de leur demander une petite signature en bas du bout de papier... ainsi tu auras, noir sur blanc, la somme d'argent de poche qui t'est due !* » Le CRIOC (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consom-

mateurs) et la Ligue des Familles s'étaient alors offusqués du discours et du discrédit jeté à l'encontre des parents. Ils dénonçaient une pression commerciale qui sabote leur approche éducative en incitant le jeune à revendiquer un droit à percevoir un montant déterminé. La ministre en charge de la protection des consommateurs était alors intervenue.

Pour préserver les ados de cette « pression commerciale » du secteur, la loi propose certaines balises comme l'interdiction pour les banques de s'adresser directement aux moins de douze ans mais elles rivalisent d'imagination et proposent un marketing jugé trop agressif par les associations telles que la Ligue des Familles. S'il faut séduire le jeune, il faut aussi séduire les parents.

Ce sont eux, en effet, qui signent le contrat. Un élément qui constitue un frein et oblige, dans une certaine mesure, les banques à tenir compte du désir de supervision et de limites des parents.



© Fotolia

PARENTS DISCRÉDITÉS

Certes, pour le jeune, posséder sa propre carte bancaire est un gage d'autonomie. On peut toutefois se demander jusqu'où les banques sont-

AGRESSIF.

Les banques utilisent envers les jeunes un marketing percutant.

Matthieu PELTIER

Les premiers sous, école de vie

Il ne s'agit plus de quelques pièces ou billets donnés en main pour filer dans la tirelire. L'argent de poche devient chose sérieuse évoluant selon l'âge des enfants, mais pas seulement !

Juliette, treize ans, reçoit chaque mois 10 € sur son compte en banque et 15 € comme crédit GSM. « *J'ai bien assez puisque je n'ai rien d'autres à acheter, dit-elle avec un gentil sourire. Mes parents paient tout. Mais j'ai des copines à qui les parents donnent 200 € par mois et elles doivent tout payer elles-mêmes : vêtements, chaussures et même leur nourriture si elles vont en ville. Par contre, ma petite sœur de dix ans doit attendre sa première humanité pour que les parents lui ouvrent un compte à la banque.* » Son cousin Robin, onze ans, reçoit quant à lui 5 € par mois, via la banque également. « *Je ne les dépense jamais, mais ils n'arrêtent pas de me les piquer* », soupire-t-il. À ses côtés, sa maman précise : « *Il a voulu une carte bancaire. En accord avec le papa, nous avons convenu d'ouvrir à nos fils un compte d'épargne à neuf ans et un compte courant à dix ans. S'ils veulent disposer de plus, ils nettoient la maison à 7 € de l'heure, sauf la salle de bain fixée à 10 €. Les autres services ménagers ressortent du partage naturel des tâches.* » On le voit : l'argent de poche relève d'une école de vie au sein de la famille, aussi bien pour les enfants que pour leurs parents...

39 € EN POCHE

Juliette, Robin et ses frères sont encore jeunes et ont l'avantage d'avoir des parents disposant d'un revenu stable. Mais quand ils grandiront, les sollicitations se feront plus pressantes. Collations en ville, vêtements de marque, sorties font partie d'une vie sociale minimum, du moins en sont convaincus les ados. Selon l'étude du Centre de Recherche et d'In-



© Fotolia

BESOIN D'UNE CARTE.

« *J'ai bien assez puisque je n'ai rien d'autres à acheter, dit-elle avec un gentil sourire. Mes parents paient tout.* »

formation des Consommateurs (CRIOC), les jeunes ont besoin de plus d'argent de poche qu'autrefois. Ils perçoivent en moyenne 39 € par mois, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2009. Ces moyennes couvrent une réalité de terrain très diversifiée car plus l'âge croît, plus le montant augmente : de 21 € en moyenne à dix ans, il passe à 107 € à partir de dix-huit ans, du moins pour huit sur dix d'entre eux. Autre phénomène : les comptes en banque, et donc l'épargne, sont délaissés pour l'option des dépenses immédiates comme les sorties, les cosmétiques, les cigarettes, les vêtements, CD et matériel informatique. Autour des seize ans, certains jeunes cherchent des petits boulots comme le baby-sitting, la vente

saisonnaire ou des services divers. En 2010, trois jeunes sur dix avaient un job à quinze ans, et plus de la moitié de seize à dix-sept ans travaille, en général pendant les vacances scolaires ou même en combinant avec leurs études.

INÉGALITÉS SALARIALES

Le CRIOC révèle qu'il n'y a pas que la logique éducative parentale qui joue sur le montant octroyé, mais également l'appartenance sociale, le lieu de vie et la filière d'enseignement ! « *Un jeune issu des groupes sociaux modestes reçoit un montant d'argent de poche qui peut être jusqu'à plus de deux fois plus faible que s'il appartient aux groupes sociaux moyens ou supérieurs.* »

Alors certains ne manquent pas d'idée ou de courage, ainsi Madou, 15 ans. Sa maman tire le diable par la queue pour boucler les fins de mois. Elle s'inquiète pour les frais de rentrée scolaire et le mazout à

commander alors que le père des enfants se déclare insolvable. Madou a décidé de se débrouiller. Elle prépare biscuits et gâteaux et fait le tour de son quartier où ils se vendent bien. Durant ces vacances, elle a pu durant une semaine accompagner une amie de sa maman qui avait besoin d'aide administrative au bureau. En fin de compte, le « pouvoir d'achat » concerne déjà les enfants. Certains n'ont pas à tendre la main ni à faire d'effort pour bien vivre. D'autres rament et prennent des initiatives, voire des responsabilités. L'école de la vie commence dès le premier cent reçu...